

● **La loi sur la CEA promulguée**

La loi sur les compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace a été promulguée par le président de la République. Le texte figure dans le Journal Officiel du 3 août 2019 sous la dénomination Loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace. La CEA sera créée au 1er janvier 2021 par regroupement des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. « **C'est fait ! Après près de trois années de travail et d'échanges intenses** » a réagi Frédéric Bierry, président du Conseil Départemental du Bas-Rhin. « **C'est désormais à l'ensemble des acteurs locaux de construire la Collectivité européenne d'Alsace** » a dit Brigitte Klinkert, son homologue haut-rhinoise.